



**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R76-2026-377

PUBLIÉ LE 9 SEPTEMBRE 2026

Sommaire

SGAR Occitanie /

R76-2026-09-09-00001 - Arrêté portant suppression de la régie de recettes du rectorat de l'académie de Montpellier (2 pages)

Page 3

SGAR Occitanie

R76-2026-09-09-00001

Arrêté portant suppression de la régie de
recettes du rectorat de l'académie de
Montpellier



**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat général
pour les affaires régionales**

**Arrêté portant suppression de la régie de recettes
du rectorat de l'académie de Montpellier**

**Le préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite**

- Vu la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;
- Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République
- Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et dans les départements ;
- Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment son article 22-1 ;
- Vu le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de déconcentration ;
- Vu le décret n° 2015-1616 du 10 décembre 2015 relatif aux régions académiques ;
- Vu le décret n° 2019-798 du 26 juillet 2019 modifié relatif aux régies de recettes et d'avances des organismes publics ;
- Vu le décret en conseil des ministres du 27 mai 2026 portant nomination de M. Fabrice RIGOLET-ROZE, préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne ;
- Vu l'arrêté MENF0203015A du 17 décembre 2002 habilitant les préfets de région à instituer des régies de recettes et des régies d'avances auprès des rectorats d'académie ;
- Vu l'arrêté de la Première ministre et du ministre de l'Intérieur et des outre-mer du 20 octobre 2023, portant nomination de M. Frédéric VISEUR, secrétaire général pour les affaires régionales auprès du préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° 031246 en date du 28 octobre 2003 instituant une régie de recettes auprès de la division des affaires financières du rectorat de l'académie de Montpellier ;
- Vu l'arrêté préfectoral 150970 du 2 septembre 2015 portant nomination d'un régisseur de recettes et de son suppléant auprès du rectorat de l'académie de Montpellier;
- Vu l'arrêté du 28 février 2025 R76-2025-02-28-00041 portant nomination du mandataire suppléant du régisseur de recettes du rectorat de l'académie de Montpellier ;
- Vu la demande de la rectrice de l'académie de Montpellier en date du 26 août 2026 ;

SGAR
1 place Saint-Etienne
31038 TOULOUSE CEDEX 9
Tél. 05 34 45 34 45
<http://www.prefectures-regions.gouv.fr/occitanie>

Vu l'avis conforme formulé par la directrice départementale des finances publiques de l'Hérault par interim, Mme Elise DABOUIS, en date du 1^{er} septembre 2026 ;

Sur proposition du secrétaire général pour les affaires régionales,

ARRÊTE:

Article 1^{er} : l'arrêté préfectoral du 28 octobre 2003 portant création d'une régie de recettes auprès du rectorat de l'académie de Montpellier est abrogé.

La régie de recettes est supprimée.

Article 2 : il est mis fin aux fonctions du régisseur nommé par arrêté préfectoral du 2 septembre 2015 et aux fonctions du mandataire suppléant nommé par arrêté préfectoral du 28 février 2025.

Article 3 :

Le secrétaire général pour les affaires régionales de la région Occitanie, la rectrice de l'académie de Montpellier, la directrice départementale des finances publiques de l'Hérault par interim (comptable assignataire), sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à Toulouse, le – 9 SEP. 2026

Fabrice RIGOULET-ROZE

